

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 04 décembre 2024

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par Mme Berthe Le Potier.

Absents : Mme Céline Houdelette, M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Thierry Wenger.

Finances – Espace culturel multifonctions : Tarifs de locations 2025

M. Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'espace culturel multifonctions Kastell d'Ô.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité décident des tarifs et modalités suivants pour l'année 2025 (sans augmentation par rapport à l'année 2024) :

GRANDE SALLE

LOTO 315,00 €
(mise à disposition gratuite de la petite salle sur demande dans la mesure de sa disponibilité)

MARIAGE – REPAS FESTIF

Forfait pour 200 personnes (cuisine et belle vaisselle incluse) – 8h à 4h

La journée comprenant 2 repas 630,00 €
(+ 0,53 € par couvert supplémentaire)
(mise à disposition gratuite de la petite salle sur demande dans la mesure de sa disponibilité)

Forfait pour 200 personnes (cuisine et belle vaisselle incluse) – 14h à 4h

½ journée comprenant 1 repas 473,00 €
(+ 0,53 € par couvert supplémentaire)

Retour le lendemain 263,00 €

REPAS

Forfait 1 repas avec cuisine et vaisselle simple 473,00 €
Forfait 1 repas sans cuisine et sans vaisselle 315,00 €

BAL / FEST NOZ 305,00 €

SPECTACLE (sans gradin) 305,00 €
Demi-tarif (50%) le lendemain

.../...

ENTREPRISE – A.G

Avec gradins (sans apéritif, ni repas)	473,00 €
Avec 1 repas vaisselle simple	525,00 €
Avec apéritif dînatoire (verres compris)	368,00 €

<u>ASSOCIATIONS</u> à but non lucratif œuvrant pour la lutte des maladies orphelines	263,00 €
Avec gradins, régie et vidéo (Prévoir personne habilitée en régie)	

<u>REVEILLON</u>	840,00 €
-------------------------	----------

<u>SPECTACLE SCOLAIRE</u>	1 GRATUIT PAR AN
----------------------------------	------------------

<u>GRADINS</u>	158,00 €
-----------------------	----------

<u>SONO + VIDEO GRAND ECRAN + MICRO</u> (prévoir personne habilitée en régie)	158,00 €
--	----------

<u>SONO + MICRO</u> (prévoir personne habilitée en régie)	105,00 €
--	----------

Dépôt de garantie salle et matériel :	1 575,00 €
Forfait intervention ou installation :	105,00 €
Forfait ménage :	105,00 €

SALLE ANNEXE**HALL**

A.G Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

A.G Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

Réunion
42,00 €

Réunion
42,00 €

Buffet
84,00 €

Buffet
84,00 €

Concours de cartes
42,00 €

Concours de cartes
42,00 €

Stage
42,00 €

Stage
42,00 €

Particuliers Vin d'honneur
42,00 € + 0.32 €/verre

Particuliers Vin d'honneur
42,00 € + 0,32 €/verre

Retrouvailles familiales après obsèques
42.00 € + 10.50 € pour l'utilisation de la vaisselle
jusqu'à 40 personnes et 21.00 € au-delà

Dépôt de garantie hall
et matériel
525,00 €

Dépôt de garantie salle
et matériel
525,00 €

SALLE ANNEXE ET HALL

A.G Vin d'honneur
84,00 € + 0.32 €/verre

Réunion
84,00 €

Buffet
126,00€

Concours de cartes

84,00 €

Stage

84,00 €

Particuliers Vin d'honneur

84,00 € + 0.32€/verre

Dépôt de garantie salle et matériel

525,00€

REPAS A EMPORTER (uniquement associations uzelaises)

189,00 €

(cuisine et hall avec cloison mobile fermée)

Dépôt de garantie salle et matériel

525,00€

CUISINE

Avec occupation de la grande salle en dehors d'un repas

100,00 €

Avec occupation du hall (cloison mobile fermée)

150,00 €

Avec occupation du hall + salle annexe (cloison mobile fermée)

150,00 €

DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX SALLES

Les locaux doivent être rendus propres. Sinon, il sera demandé 26,25 €/heure de ménage.

Versement d'arrhes à hauteur de 30% à la réservation pour les privés et de 50% pour les associations ; versement du solde dix jours avant la date de la manifestation. Les arrhes seront encaissées si la réservation est annulée sauf en cas de force majeure.

Augmentation de l'ensemble des tarifs de + 15 % pour les personnes extérieures à la commune (à l'exception des associations des communes membres du SIVU enfance-jeunesse soit Allineuc et Saint-Hervé).

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en

Préfecture le 10 décembre 2024

UZEL, le 10 décembre 2024

Le Maire

G. CHOUPAUX

